

Paris, le 23 septembre 2019

Liquidation définitive du FIP NextStage Patrimoine

(Vous n'avez aucune démarche à effectuer)

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit à des parts A (FR0010590869) du FIP NextStage Patrimoine, constitué en mai 2008.

Nous avons cédé les dernières participations du fonds et réalisons **une deuxième et dernière distribution d'un montant de 11,36 euros par part A à compter du 23 septembre 2019**, avant de liquider le fonds définitivement et annuler les parts.

Pour mémoire, une première distribution de 80 euros par part A a été réalisée le 6 juin 2018.

Avec cette deuxième distribution la performance finale du FIP NextStage Patrimoine (hors avantage fiscal à la souscription d'un montant maximum de 35% de réduction de l'ISF et 7,5% de l'IR) s'établit à -8,64 % depuis l'origine.

La distribution ne requiert aucune démarche de votre part.

L'établissement dépositaire de votre FIP, la Société Générale Securities Services sera en charge du versement de votre solde. Si vous détenez vos parts :

- En nominatif pur (parts conservées chez le dépositaire) : vous recevrez directement un virement sur votre compte ou bien à votre adresse une lettre chèque du dépositaire.
- En nominatif administré (parts détenues sur votre compte titres personnel) : votre compte titres sera crédité automatiquement par votre organisme financier.



NextStageAM

La liquidation de votre FIP fait l'objet d'un rapport du Commissaire aux comptes sur les conditions de sa réalisation. Ce rapport est tenu à votre disposition par courrier auprès de : NextStage AM, 19, avenue George V - 75008 Paris.

Nous vous remercions pour votre confiance et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

Fidèlement,

Grégoire SENTILHES
Président